

Par SDÉ, courriel et messenger

Le 4 septembre 2018

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité – phase 2
Dossier Régie : R-3964-2016 Phase 2 / Notre dossier : R051991 JOT

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») donne suite à la demande de la Régie formulée dans sa lettre du 17 août 2018.

La preuve testimoniale du Distributeur sera présentée par les personnes suivantes, pour une durée prévue d'une heure :

- Mme Kim Robitaille, chef – Réglementation et conditions de service
- M. Maxime Boudreau, directeur – Centre de gestion des services techniques clients réseau

Le curriculum de M. Boudreau est joint à la présente correspondance (HQD-27, document 4) tandis que celui de Mme Robitaille a été déposé le 1^{er} juin 2018 sous la cote HQD-27, document 2 (B-0268).

Nous prévoyons un contre-interrogatoire des représentants de l'APCHQ pour une durée n'excédant pas une heure. Notre argumentation sera présentée verbalement et sera accompagnée d'un plan d'argumentation écrit, pour une durée d'environ une heure.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/ab

c. c. Intervenants (par courriel seulement)